

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 59/1968 (1968)

Artikel: Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

Autor: Mottaz, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DEUXIÈME PARTIE

Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

La Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin se sera réunie trois fois en 1968: en séance de travail, à Lausanne, le 22 février, où elle a débattu essentiellement des problèmes de coordination romande; en séance ordinaire, le 24 mai à Genève, et en séance de travail, de nouveau, le 7 novembre à Lausanne.

A la séance de février, un poste de collaborateur à plein temps a été créé pour la *Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement primaire* (CIRCE) et ce poste a été mis au concours, les frais devant être répartis entre les cantons membres de la conférence, au prorata de leur population de langue française; d'autre part, décision de plus longue portée, la conférence des secrétaires généraux a reçu mandat d'établir un projet de cahier des charges pour un poste de *secrétaire à la coordination scolaire en Suisse romande*, de manière que la conférence des chefs de départements puisse décider de son institution à la séance du 24 mai.

Au moment où cette chronique est rédigée, la séance du 7 novembre n'a pas encore eu lieu; à l'ordre du jour: la *coordination romande*, naturellement, et aussi la *coordination sur le plan suisse*; en outre, un projet d'*Institut pédagogique romand et le perfectionnement des maîtres*.

Quant à la séance annuelle ordinaire, elle a été accueillie à Genève, le matin du 24 mai, par un temps qu'on aurait aimé avoir moins rarement cet été: soleil, chaleur et lumière. La séance de travail eut lieu, sous la présidence de M. Jean-Pierre Pradervand, conseiller d'Etat vaudois, à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle historique de l'Alabama. M. André Chavanne, chef du département de l'instruction publique du canton de Genève, et ses collaborateurs, avaient tout mis en œuvre pour accueillir dignement et agréablement leurs hôtes: jusqu'à leur procurer des places de parc au cœur de la Cité. La maladie, ou des travaux parlementaires, avaient retenu MM. M. Aebischer, de Fribourg, G. Clottu, de Neuchâtel, et B. Celio, du Tessin; chacun des chefs de départements était accompagné, ou représenté, par son secrétaire général ou celui des chefs de services qui en tient lieu; comme de coutume, le rédacteur en chef du *Glossaire des patois de la Suisse romande* assistait à la séance, tandis que le président de la commission philologique, le professeur Rychner, avait dû s'excuser.

En ouvrant la séance à 10 h 50, le président ne manqua pas de remercier M. Chavanne de son hospitalité et de se dire sensible au prestige historique

de la salle où se tenaient les débats; il accepta la gageure de liquider en deux heures les dix-huit objets à l'ordre du jour, si les membres de la conférence et ses invités voulaient bien l'y aider par leur concision. Au prix d'une précision portant sur les prénoms de deux des participants, le procès-verbal de la conférence de Biasca, et celui de la séance de travail du 22 février, furent adoptés.

Etudes pédagogiques

Selon le rapport du rédacteur en chef, M. Jean Mottaz, l'annuaire est sorti de presse le 9 janvier, record dont il y a lieu de féliciter l'administrateur. Il ne comporte que 136 pages, un demi-cahier de moins que le chiffre normal, à cause d'un article qui, du fait d'un malentendu, n'est pas parvenu en temps utile: 64 pages sont consacrées aux articles principaux et 46 aux chroniques.

Quant à la subvention fédérale, l'importance des principes n'a pas prévalu sur la modicité des sommes en cause; le président et la commission de rédaction ont renoncé à entreprendre de nouvelles démarches auprès du Département fédéral de l'intérieur, de sorte que la participation des cantons aux frais d'exploitation sera élevée d'autant. Le rédacteur en chef remercie la Conférence romande d'y consentir et de témoigner à l'annuaire une compréhension et un appui qui lui sont indispensables. Son rapport est accepté sans commentaires.

Quant aux comptes, le fait que la publication compte un demi-cahier de moins a pour conséquence un bénéfice de 376 fr. 80, qui diminue d'autant le solde débiteur. Les comptes ont été vérifiés par MM. Jotterand et Hügli, qui proposent d'en donner décharge à l'administrateur, ce qui est approuvé.

Le budget pour l'édition de 1968 est adopté; il prévoit un déficit de 47 francs; mais, conformément à une décision de principe de la dernière conférence, l'administrateur a étudié l'éventualité d'admettre des annonces; compte tenu de l'augmentation du nombre des pages qu'elles entraîneraient, huit pages publicitaires amélioreraient les comptes d'environ 800 francs, qui pourraient être affectés aux clichés éventuels; il en est ainsi décidé.

Le sommaire de l'édition 1968, arrêté par la Conférence, est celui de la présente livraison de l'annuaire.

Glossaire des patois de la Suisse romande

En l'absence de M. G. Clottu, retenu par la maladie, M. Pradervand préside aussi cette partie de la séance.

Le rapport du rédacteur en chef signale qu'il n'y a pas eu de changements fondamentaux depuis la séance de Biasca: on a achevé, depuis septembre 1967, le fascicule 48, qui termine à la fois la lettre C et le tome IV, ainsi que la page 28 de l'*Atlas de la Suisse*, qui montre, sous l'aspect de l'actualité, l'activité du centre de recherches qu'est la rédaction du «Glossaire».

Le problème majeur est celui des effectifs de l'équipe rédactionnelle: M. Burger, en congé depuis 1966, est revenu le 15 mai, mais repartira en

septembre et donne sa démission; M. Schülé, chargé d'un enseignement à l'Université, doit être libéré d'un septième de sa charge. Il ne reste donc que trois postes et demi de rédacteurs, alors qu'il faut environ cinq postes complets pour assurer la cadence habituelle. M. Philippe Marguerat, depuis le 1^{er} janvier 1968, occupe un demi-poste; le 1^{er} septembre sera entré en fonctions M. Casanova, pour un autre demi-poste. Il y a urgence, car dans vingt ou trente ans, les travaux seront beaucoup plus difficiles à mener à chef.

Les rapports entre le « Glossaire » et les universités se sont intensifiés et ces échanges se révèlent fructueux.

Pendant huit mois de travail intensif, le « Glossaire » a joué son rôle de centre de recherches, grâce à l'intérêt et aux appuis des pouvoirs publics, cantonaux et fédéraux, que le rédacteur en chef remercie très chaleureusement. La Conférence, à son tour, lui exprime ses remerciements.

Les comptes bouclent par un excédent de recettes de 28 017 fr. 37, sur un total de dépenses de 194 863 fr. 33, dû essentiellement à l'insuffisance du nombre des rédacteurs; le solde actif est porté à 59 811 fr. 97, le fonds de réserve à 87 215 fr. 25. Etablis et présentés par M. Roger Hügli, les comptes sont mis en discussion et acceptés avec remerciements pour le secrétaire-caissier, de même que le budget, qui prévoit un bénéfice probable de 3 643 francs.

Le professeur Charles Roth, de Lausanne, est désigné pour succéder, à la commission philologique, au professeur Louis Junod, qui s'est démis.

Coordination romande

Au poste de *délégué à la CIRCE*, dont la création avait été décidée à la séance de travail en février, est nommé M. André Neuenschwander, inspecteur de l'enseignement primaire, que le canton de Genève accepte de mettre à la disposition de la Suisse romande. Présenté à la Conférence et félicité par le président, M. Neuenschwander la remercie et l'assure de son dévouement.

Mis au point par la Conférence des secrétaires généraux, soumis aux chefs de départements au début de mai, le projet de cahier des charges d'un *secrétaire à la coordination romande en matière scolaire* est approuvé, avec quelques amendements mineurs; la création du poste est décidée et l'on souhaite le voir pourvu dans les plus courts délais. La presse en sera largement informée.

D'autre part, un groupe de travail, composé de responsables de l'enseignement et de l'université, est mandaté par la Conférence pour lui présenter un projet d'*Institut pédagogique romand*.

Les universités romandes ont établi un projet instituant une *licence romande en psychologie*: les deux premières des quatre années d'études seront concentrées à Genève, puis les spécialisations réparties entre les universités romandes. La conférence en admet le principe, avec son premier corollaire: à partir de l'automne 1968, tous les étudiants en psychologie commenceront leurs études à Genève; les étudiants en orientation scolaire et professionnelle suivront à Lausanne les cours du professeur Dupont. Les modalités d'exécution sont remises à la Commission universitaire romande.

Objets divers

La Conférence se préoccupe de *l'éducation des adultes* qui fera l'objet d'interventions parlementaires au niveau fédéral; elle admet de mettre à la charge des cantons romands les frais d'établissement et de diffusion d'une documentation didactique pour les *émissions radioscolaires*, désigne M. Robert Castella comme délégué romand à la *Commission fédérale d'experts pour les écoles spéciales et l'assurance invalidité*, et, prête à accorder à l'*Association suisse des offices du film d'enseignement* (ASOFE) une subvention annuelle, elle surseoit à sa décision, à la demande de M. Egger, pour attendre que le bureau de la Conférence suisse se soit déterminé sur des propositions nouvelles.

Le problème délicat des *relations entre l'Etat, les auteurs de manuels d'enseignement et les éditeurs*, sera examiné dans une prochaine séance, lorsqu'il aura été clarifié par un groupe de travail qui doit être constitué, tandis que le président engage ses collègues à favoriser la diffusion de l'*Atlas scolaire suisse* et un plus rapide épuisement de l'édition, de manière qu'il puisse être tenu à jour.

Après quelque attention accordée au problème des *relations gymnase-université*, qui devra être repris, une allusion à la *réforme des structures de l'Université*, qui fera l'objet de discussions à table et après le repas de midi, le président peut lever la séance à midi 45, non sans que M. Chavanne ait rappelé, brièvement mais brillamment, l'histoire de la salle de l'Alabama, à laquelle la conférence de ce jour vient d'ajouter un chapitre important, sur le plan de l'instruction publique romande en tout cas.

Après cette séance de travail intensif, les membres de la Conférence, emmenés à l'aéroport par les très confortables Cadillac de l'Etat de Genève, peuvent y apprécier les cadeaux aimables et généreux de la République, et un repas, où la chère excellente est mise en valeur par des vins genevois qui démentent toutes les plaisanteries que Vaudois et Valaisans se permettent gratuitement à leur sujet.

Au dessert, le président Pradervand sait dire à l'hôte d'un jour la reconnaissance qu'il a bien méritée; mais, contrairement à la tradition, plutôt que de lui faire subir le poids de son discours, il lui offre, en compensation de son hospitalité, l'occasion de satisfaire le besoin d'éloquence qui anime généralement les hommes politiques.

Aussi M. Chavanne fait-il, sur les relations des autorités universitaires et du gouvernement avec les étudiants et leurs représentants, un exposé fort intéressant qui déclenche une discussion générale, animée et brillante.

Puis les membres de la Conférence et leurs collaborateurs s'en vont de l'autre côté, non pas du miroir, mais des verres pourprés, admirer la nouvelle aérogare, dont l'ordonnance fait invinciblement penser ceux qui ont vu récemment ce film au *Play Time* de Jacques Tati. Ils regagnent enfin leurs voitures, pour retrouver bientôt leurs préoccupations et leurs soucis, qu'ils n'avaient guère quittés, mais grâce à M. Chavanne et à ses collaborateurs, envisagés dans une atmosphère cordiale et détendue.

JEAN MOTTAZ